

SOCIÉTÉ
D'EXPANSION DU
CAP-BRETON

RAPPORT ANNUEL
1999-2000

S

E

C

B

Société d'expansion du Cap-Breton (SECB)
Société d'expansion du Cap-Breton (SECB)

C.P. 1750
Tour du Commerce (4^e étage)
15, rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7
Tél. (902) 564-3600
Télec. (902) 564-3825
1-800-705-3926

Bureau auxiliaire de la SECB
32, rue Paint
Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse) B0E 2V0
Tél. (902) 625-3111
Télec. (902) 625-3266

Imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Message du président du Conseil d'administration	6
<i>Michael Horgan partage ses vues sur les événements marquants de l'exercice 1999-2000</i>	
Profil organisationnel	8
<i>La Société et le développement économique à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave</i>	
Direction	10
<i>Conseil d'administration</i>	
Survol de la SECB	12
<i>Organigramme</i>	
Conjoncture économique	12
<i>L'économie de l'Île du Cap-Breton</i>	
Accent sur le développement 1999-2000	13
<i>Résumé des activités</i>	
Priorités de développement	16
<i>Champs d'activité prioritaires et priorités relatives aux programmes</i>	
Activités	18
<i>Vente de Sydport, Centre de ressources, Centre des entreprises de la Région du Détroit (Port Hawkesbury)</i>	
Analyse interne	18
<i>Sondage auprès de la clientèle, préparation à l'an 2000, planification stratégique, meilleure concentration sur les objectifs, meilleure imputabilité, rôle en tant qu'agente de prestation de services</i>	
Relations coopératives	20
<i>Efforts de la SECB pour travailler avec la collectivité qu'elle dessert</i>	
États financiers	22

L'honorable John Manley
Ministre de l'Industrie, ministre responsable de l'Agence de
promotion économique du Canada atlantique
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter
le Rapport annuel de la Société d'expansion du Cap-Breton pour
l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Ce rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la
Loi sur la gestion des finances publiques et de la *Loi organique de
1987 sur le Canada atlantique*. Il renferme les états financiers annuels
ainsi que le rapport du vérificateur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le président du Conseil d'administration
Société d'expansion du Cap-Breton


Michael Horgan

Message du président du Conseil d'administration

L'exercice 1999-2000 s'est avéré turbulent pour l'économie de l'Île du Cap-Breton et, par conséquent, pour la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) elle-même. De par son mandat de promotion du développement industriel dans l'Île du Cap-Breton, la Société vit au même pouls que l'économie de l'Île.



L'année a commencé avec l'annonce du gouvernement fédéral de fermer ou de privatiser les houillères de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO), le plus gros employeur de l'Île. En même temps, le gouvernement fédéral créait un fonds en vue de l'adaptation économique des localités cap-bretonnaises, aux prises avec la nécessité de redresser et de diversifier l'économie. Ces deux annonces comportent d'importantes ramifications pour la SECB. L'impact économique de l'annonce au sujet de la DEVCO met tous ceux qui oeuvrent au développement économique de la région au défi de redéfinir et de reconstruire les assises économiques de l'Île.

Des consultations intensives ont été amorcées pour recueillir l'opinion des résidents sur l'utilisation optimale de ce fonds, de sorte à faire bénéficier l'économie locale de retombées à long terme. La SECB a joué un rôle-clé dans l'organisation et la coordination du processus de consultation. Elle a servi de secrétariat, avec son vice-président siégeant parmi les membres du groupe consultatif. Cette orientation s'est révélée opportune pour le nouveau vice-président et directeur général de la Société, Rick Beaton, qui depuis le 1^{er} novembre 1999 remplace Keith Brown, vice-président sortant qui a repris ses fonctions dans le domaine de l'éducation, après deux ans de service auprès de la SECB.

Comme autres changements de personnel cette année, notons le départ de deux membres de longue date au Conseil d'administration, soit madame Gail Rudderham-Chernin et monsieur Charles Smith, qui tous deux ont généreusement offert de leur temps et de leur expertise à la Société et à la collectivité au cours des cinq dernières années. En même temps, le Conseil a accueilli deux nouveaux directeurs, madame Ferne MacLennan et monsieur Spiro Trifos, qui apportent une vaste somme d'expérience à la Société.

À la lumière de la transition qui occupe la collectivité et conformément aux recommandations issues du processus d'examen étalé sur cinq ans, la Société a entrepris un nouveau processus de planification stratégique auquel ont participé tous les membres de la Société et certains intervenants clés du public. Ceci visait à miser davantage sur le respect des objectifs et l'imputabilité, et à élaborer un plan qui tienne compte du rôle de la SECB dans l'exécution de programmes au nom du gouvernement canadien. La planification a également tenu compte des thèmes majeurs et des objectifs de développement issus des consultations liées au Fonds d'adaptation économique de la DEVCO.

En rapport avec ses activités de développement économique, la Société a réalisé des progrès au chapitre de l'atteinte de ses objectifs, comme il est indiqué dans la Plan d'entreprise de 1999-2000. La SECB a continué d'oeuvrer avec le secteur privé, les réseaux industriels et la collectivité locale pour mettre sur pied des projets servant à renforcer et à élargir les assises économiques de l'Île. Malgré les difficultés économiques éprouvées dans certains secteurs, des progrès se font remarquer en plusieurs endroits. 1999 a connu en outre plusieurs développements en rapport avec les compagnies du secteur de la technologie de l'information, de même que de nouveaux débouchés dans le domaine de l'exportation. Les possibilités de formation dans le secteur pétrolier et gazier se sont raffermies de sorte à préparer les Cap-Bretonnais aux développements extra-côtiers. Les recettes touristiques ont continué d'augmenter progressivement. À la fin de l'exercice financier, le premier ministre du Canada a annoncé que le gouvernement fédéral, par le biais de la SECB, offrait un soutien financier pour la création d'un centre d'appel (900 emplois) à Sydney.

L'économie de l'Île du Cap-Breton continue de subir des changements structurels radicaux, passant de la production de biens à la procuration de services fondés sur le savoir. Le défi est considérable, et la SECB est bien placée pour travailler avec d'autres paliers d'administration publique et avec la population de l'Île en vue de rassembler les ressources qui pourront répondre à ces défis. Le mandat flexible et vaste de la Société, et sa qualité d'administratrice d'autres programmes fédéraux constituent un atout majeur pour la collectivité; ils serviront grandement à long terme en vue d'instaurer une nouvelle économie.



Michael Horgan
Président du Conseil d'administration
Société d'expansion du Cap-Breton

Mandat de la SECB

« La Société a pour mandat de promouvoir et de soutenir, seule ou en collaboration avec des individus, avec les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ou toute agence relevant de ces gouvernements, le financement et le développement de l'industrie à l'Île du Cap-Breton*, de sorte à fournir des emplois en dehors de l'industrie des charbonnages, et à élargir les assises économiques de l'Île. »

*Cette désignation de l'Île du Cap-Breton englobe la région de Mulgrave.

Mission

« Reconnaissant l'importance de l'économie mondiale pour l'avenir, la SECB veillera à favoriser la création d'emplois durables et la croissance économique à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave et ce, en assumant un rôle de premier plan, de concert avec les secteurs public et privé et d'autres organisations oeuvrant dans le domaine du développement économique. »

La SECB est une société d'État fédérale établie aux termes de la Partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*. Elle poursuit l'œuvre de la Division du développement industriel de la DEVCO, créée en 1967 afin de superviser la réduction de l'exploitation des houillères du Cap-Breton et de contribuer à la diversification de l'économie locale.

Ce vaste mandat permet à la SECB une grande flexibilité dans ses activités de développement économique. Il a fait ses preuves; il reste toujours aussi pertinent aujourd'hui, avec la période de bouleversements et d'ajustements que traverse l'économie cap-bretonnaise. La SECB possède l'autorité législative nécessaire pour développer tous les secteurs de l'économie, sauf celui des charbonnages.

Rôle de la SECB dans le développement économique

L'énoncé de mission de la SECB la situe par rapport aux problèmes majeurs influant sur l'économie de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave.

La SECB reconnaît l'importance du savoir collectif à l'égard du développement local et rural. En tant que société d'État, la SECB s'implique depuis de nombreuses années dans le développement économique communautaire (DEC), qu'elle soutient de manière continue. Grâce à son travail avec les divers organismes communautaires (p. ex., administrations de développement régional ou ADR, organismes communautaires de développement commercial et groupes locaux de DEC) et par le biais de rencontres et de discussions régulières partout en région, la SECB aide les localités à trouver les connaissances et l'expérience requises pour améliorer leur économie.

Bien que l'Île du Cap-Breton soit confrontée à de graves défis, la SECB entrevoit maintes occasions de croissance. L'an dernier, la Société a identifié des secteurs de l'économie cap-bretonnaise qui sont les plus susceptibles de créer un développement durable. Elle a adopté la notion de champs d'activité sectorielle et elle a par la suite identifié quatre champs prioritaires en vue d'investissements : les industries du savoir, le tourisme /la culture /le divertissement, les industries fondées sur les ressources, le pétrole et le gaz naturel.

Le regroupement des industries du savoir à l'Île du Cap-Breton, avec son potentiel de création d'emplois et de production de revenus, comporte à la fois les technologies éducatives, le multimédia, l'assainissement de l'environnement, la conception de logiciels et de systèmes, les centres d'appel, les services de santé et de bien-être, ainsi que la recherche et le développement spécialisés.

En moyenne, 9 900 personnes sont employées dans le secteur tourisme/ culture/ divertissement, ce qui représente 18 pour cent de la main-d'œuvre de l'Île. La popularité de la musique et de la danse du Cap-Breton et l'intérêt général pour leurs équivalents celtiques, mi'kmaq et acadiens ont mené à une industrie en plein essor, fortement liée au développement du tourisme.

Le champ d'activité des industries fondées sur les ressources est l'un des fondements de l'économie du Cap-Breton rural. La production agricole s'est grandement accrue au cours des dix dernières années; le comté du Cap-Breton est désormais le deuxième producteur horticole de la province. Le développement forestier, couplé avec la mise en marché de produits à valeur ajoutée tels que les parquets de bois, et celui de la pêche, avec ses marchés spécialisés, contribuent à faire progresser les choses.

Le Projet énergétique extra-côtier Sable (PEES/SOEP) vise l'un des plus vastes gisements de gaz naturel connus en Amérique du Nord. D'autres gisements au nord-est des côtes du Cap-Breton, tels que le sous-bassin Laurentien, recèlent également un immense potentiel. Si elle sait tirer son épingle du jeu, l'Île du Cap-Breton pourra tirer des avantages considérables de ces mises en valeur.

À même ces quatre champs d'activité principaux, la SECB se concentre sur des priorités et des activités stratégiques spécifiques.

Ces priorités qui soutendent les principaux champs d'activités peuvent servir à créer un environnement mieux propice à la croissance économique. Les voici :

- ⇨ Jeunesse
- ⇨ Accès au capital
- ⇨ Développement des exportations
- ⇨ Recherche et développement
- ⇨ Développement des ressources humaines
- ⇨ Commercialisation - Destination économique et touristique

Chacun de ces domaines sera l'objet d'une attention toute particulière, dans le cadre des secteurs stratégiques identifiés pour 1999-2000 en vue du développement. Quant à Commercialisation – Destination économique et touristique, ce secteur sera considéré à même les priorités de développement.

L'aire géographique modeste couverte par la SECB, le contrôle qu'elle exerce localement et la flexibilité de son mandat la rendent capable de concevoir des initiatives précisément axées sur les besoins et les priorités locales. Face à chaque problème, la SECB peut choisir une approche globale ou multiforme, ce qui lui permet de rassembler tous les partenaires économiques et d'obtenir leur idées et leur participation.

Liens avec l'APECA

En plus d'administrer ses propres programmes, la SECB voit à l'exécution dans la région d'autres programmes fédéraux, notamment ceux de l'APECA. Les activités de la SECB consolident l'efficacité des programmes de l'APECA, tandis que l'ensemble de la collectivité de l'Île du Cap-Breton tire profit de cette association originale. Le président de l'APECA est, de par ces fonctions, également président et premier dirigeant de la SECB. Le vice-président de la

SECB est membre invité auprès de l'exécutif de l'APECA. En 1994, la SECB a conclu un protocole d'entente par lequel elle administre les programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave. Ceci a permis à la SECB de concevoir une approche au développement qui s'harmonise avec les programmes existants de l'APECA. Voici quels ont été, au cours de l'année écoulée, ces programmes de l'APECA offerts par la SECB :

Le Programme de développement des entreprises (PDE) sert à aider les petites et les moyennes entreprises (PME) à prendre de l'expansion et à se moderniser, au moyen d'un capital accessible sous la forme de prêts non garantis et sans intérêts. Il offre également de l'aide aux organismes sans but lucratif qui fournissent des services aux entreprises.

Le Programme de services-conseil offre aux clients commerciaux l'accès à des conseils d'experts afin de tenir compte des débouchés et de résoudre des problèmes.

Direction

La SECB est soumise au système de contrôle et de responsabilité établi selon la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Elle est gérée par un Conseil d'administration de sept personnes; elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, secondé par un secrétaire d'État. Le Conseil se compose du président, du vice-président et de cinq autres membres nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Industrie. Tel qu'établi selon la loi constitutive de la Société, le président de la Société est le président de l'APECA; il préside également le Conseil d'administration et agit en qualité de premier dirigeant de la Société.

Le Programme de COOPÉRATION les ententes de coopération sont des initiatives fédérales-provinciales exhaustives, à coûts partagés, qui servent à améliorer l'environnement en vue de la croissance économique.

Le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes, créé en 1998 sous le nom de MARC (Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches), vise à aider les personnes et les collectivités du littoral à faire face aux réductions dans la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.

Le Programme de travaux d'infrastructure Canada – Nouvelle-Écosse vise à accélérer la reprise économique au moyen de la création d'emplois à court et à long termes grâce à des investissements locaux, tout en revitalisant et rehaussant l'infrastructure physique des collectivités locales.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'un certain nombre de fonctions, dont : la direction stratégique, la protection des biens de la Société, la gestion du rendement et la responsabilité devant la Couronne. Il comprend un comité permanent (Comité de vérification), lequel se réunit régulièrement pour veiller que la Société tient des registres financiers et protège ses biens de manière adéquate.

Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration s'est efforcé d'améliorer son rendement en se concentrant sur certains problèmes relatifs au mode de direction. La participation des membres à l'élaboration des politiques s'est accrue et, nouveaux et anciens,

ceux-ci ont eu l'occasion de recevoir de la formation. On tâche actuellement de définir la position du Conseil d'administration par rapport à des points de gestion, conformément aux directives du Conseil du Trésor sur la régie des sociétés d'État.

Le Conseil d'administration se réunit en moyenne sept fois l'an. Il opère efficacement avec la gestion de la SECB et reçoit régulièrement des

misés à jour sur les activités et la situation financière de la Société. Non seulement le Conseil approuve-t-il le Plan d'entreprise annuel, mais encore, il peut contribuer à son élaboration. De plus, il est tenu d'approuver tout engagement au-delà de 150 000 \$ (le pouvoir de signature pour des montants moindres est conféré au président, au vice-président et aux cadres supérieurs).

Le Conseil d'administration



Les membres du Conseil d'administration de la SECB, de gauche à droite, assis : Michael Horgan, président; Rick Beaton, vice-président**; Joe Wild (secrétaire général); debout, Spiro Trifos, Ferne MacLennan, Gregory MacKenzie*, Betty Ann Aucoin et Curdis Karrel**.

* Président, Comité de vérification

**Membre, Comité de vérification

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Michael Horgan – président du Conseil et premier dirigeant (d'office), actuel président de l'APECA, dont le siège est à Moncton, et anciennement secrétaire adjoint au Cabinet (Politiques et communications intergouvernementales), Bureau du Conseil privé

Rick Beaton - vice-président, ancien directeur général des programmes à l'APECA, Île-du-Prince-Édouard, et agent de liaison ministériel au Bureau du ministre, APECA, Ottawa

Spiro Trifos, - architecte, propriétaire et exploitant de Trifos Design Consultants, Sydney, Nouvelle-Écosse

Ferne MacLennan, - éducatrice (Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse, campus Strait) et activiste, développement économique communautaire, River Denys, Nouvelle-Écosse

Gregory MacKenzie, C.A. et fidéicommissaire en faillites - conseiller principal chez KPMG Chartered Accountants, Sydney, Nouvelle-Écosse

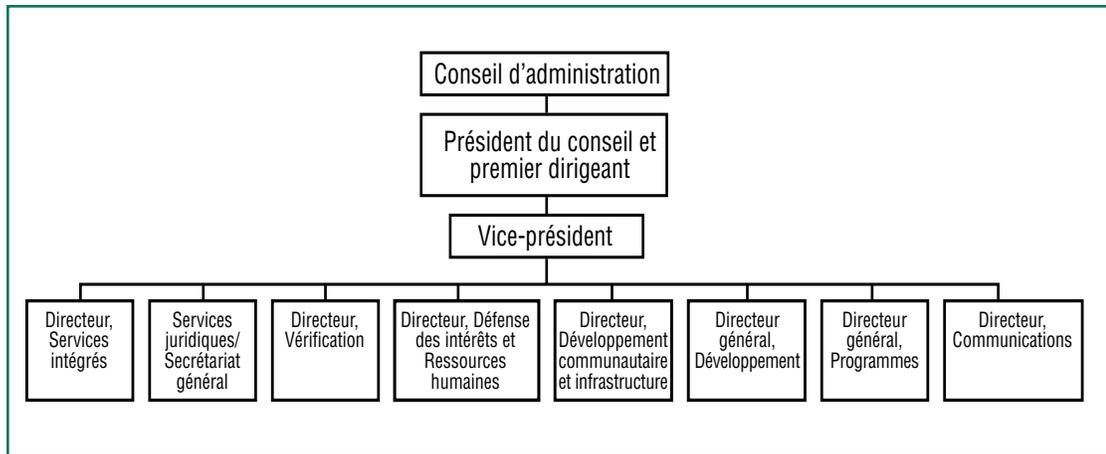
Betty Ann Aucoin, - administratrice à l'Hôpital Sacré-Coeur et au Foyer Père Fiset, Chéticamp, Nouvelle-Écosse

Curdis Karrel, - homme d'affaires, propriétaire et exploitant de Island Distributors et d'autres commerces à Sydney, Nouvelle-Écosse

Gail Rudderham-Chernin, - avocate et notaire, Rudderham-Chernin Law Office Inc., Sydney, Nouvelle-Écosse (fin du mandat en juin 1999)

Charles Smith, - homme d'affaires, propriétaire et exploitant de Brad's Sales and Services, anciennement directeur général de Richmond Fisheries, Antigonish, Nouvelle-Écosse (fin du mandat en novembre 1999)

Survol de la SECB



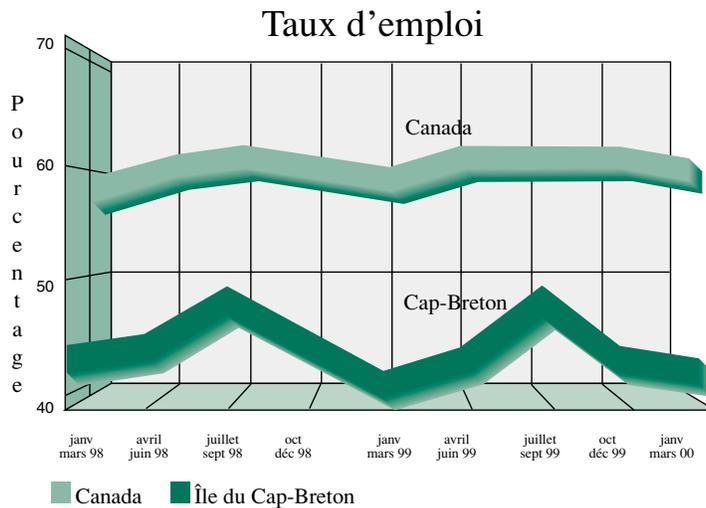
Conjoncture économique

Bien qu'elle connaisse une certaine croissance dans divers secteurs, l'économie cap-bretonnaise ne se ressent pas encore de la forte croissance manifestée dans d'autres régions, tant à l'échelle provinciale que nationale. Le tableau qui suit compare les données sur la main-d'oeuvre aux niveaux régional, provincial et national.

	Cap-Breton	Nouvelle-Écosse	Canada
Participation	51,8%	61,0%	65,6%
Taux de chômage	17,4%	9,6%	7,6%
Taux d'emploi	42,8%	55,2%	60,6%

Source: Statistique Canada, Enquête sur la main-d'œuvre (annuel), 1999

L'Île du Cap-Breton se caractérise à la fois par un faible taux de participation et par un taux de chômage élevé, en comparaison avec la Nouvelle-Écosse et le Canada. Cette dissymétrie se reflète également dans le faible taux d'emploi (c.-à-d. le nombre de personnes actives par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler). Seulement 43 pour cent de la population apte à travailler est effectivement employée, contre une moyenne nationale de 61 pour cent. Le tableau suivant présente le taux d'emploi au Cap-Breton par rapport au Canada pendant une période donnée.



Le graphique met en évidence deux aspects majeurs de l'économie cap-bretonnaise. Tout d'abord, tandis que le Canada traverse une période où les emplois sont à la hausse, au Cap-Breton l'emploi a décliné entre 1998 et 1999. Ensuite, l'économie cap-bretonnaise est marquée par les saisons, avec une hausse de l'emploi au cours des mois d'été (juillet-septembre), suivie d'une forte perte en automne-hiver, puis d'une reprise au printemps.

Accent sur le développement 1999-2000

Soutien à la prestation des programmes

Programmes de l'APECA

La SECB a la responsabilité d'exécuter les programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave, soit les suivants : Programme de développement des entreprises, Programme d'adaptation et de restructuration des pêches, Développement des collectivités, programme de COOPÉRATION et Programme de travaux d'infrastructure Canada - Nouvelle-Écosse.

En 1999-2000, 141 offres de soutien financier de l'APECA ont été faites, pour un total de plus de 11,3 millions de dollars. Ceci a résulté en la création de plus de 429 emplois. Le présent document ne rend pas compte des programmes de l'APECA, vu que l'APECA soumet séparément son rapport au Parlement.

Industries fondées sur le savoir

L'an dernier, la SECB a offert un soutien financier aux industries du savoir par le biais

d'un accès au capital, du perfectionnement des ressources humaines, du développement du commerce extérieur et d'activités centrées sur les jeunes.

Accès au capital

La SECB a joué un rôle déterminant dans l'implantation d'un centre de services de données électroniques. Cette entreprise permettra la création de 900 postes à temps plein à Sydney au cours des quatre prochaines années. Le Centre, qui ouvrira ses portes au cours de l'été 2000, répondra aux besoins de clients d'EDS en matière de technologie de l'information partout en Amérique du Nord. L'essentiel des activités se concentrera sur les services aux clients au moyen du téléphone, du télécopieur, du courrier électronique et d'Internet.

En collaboration avec la Province de la Nouvelle-Écosse et DRHC, la Société a également joué un rôle capital afin d'attirer à Sydney un centre

d'appel (500 emplois). De plus, une compagnie de films d'animation s'est établie à Silicon Island tard dans l'année et vers la fin de l'exercice, celle-ci avait déjà à moitié atteint son objectif de création de 32 emplois. Et finalement, une nouvelle installation de fabrication a lancé ses opérations à l'Île du Cap-Breton avec l'appui de la SECB, passant de 18 employés à 60 employés en mars 2000.

Perfectionnement des ressources humaines

Au cours de 1999-2000, la Société a continué de promouvoir le développement de ce secteur, grâce à sa participation aux rencontres mensuelles du Groupe consultatif sur la technologie (GCT/TAG). Ces rencontres attirent en moyenne 60 à 100 participants.

Développement des exportations

Dans le domaine du développement commercial, la SECB a participé à des salons importants, comme l'exposition Commerce '99 Business and Technology Solutions, à Ottawa, et le 1999 Canadian High Technology Show, à Mississauga. De plus, la Société s'est associée à l'APECA pour offrir un séminaire sur le commerce électronique et elle a fait la promotion du 3^e Festival annuel des Médias numériques de l'Atlantique.

Jeunesse

La SECB a mené de nombreux projets conjoints avec le Collège universitaire du Cap-Breton (UCCB), en vertu d'un protocole d'entente par lequel les deux organisations se sont entendues pour collaborer en vue du développement socio-économique de l'Île. Ces projets sont axés sur la jeunesse, le développement économique communautaire et la réalisation de cédéroms pour le secteur culturel.

La SECB a appuyé un sondage parmi les jeunes (élèves de 8^e-12^e année) qui a été effectué partout dans l'Île. Les résultats guideront la mise au point d'un plan stratégique pour les jeunes à l'Île du Cap-Breton.

Tourisme / Divertissement / Culture

L'Île du Cap-Breton a connu une année intéressante en rapport avec le tourisme, le divertissement et la culture. La Société a appuyé ce secteur en pleine croissance au moyen d'efforts dans les domaines des activités commerciales et des exportations.

Développement des exportations

En mai 1999, la SECB a mené une mission commerciale à Boston, dans le cadre d'une importante entreprise de marketing lancée à propos du nouveau traversier CAT. Quinze exploitants du secteur privé ont pu participer à ce salon commercial étalé sur trois jours et ciblant les états de la Nouvelle-Angleterre.

Au cours de 1999-2000, la Société a continué de participer aux rencontres mensuelles du Groupe consultatif sur la culture et le patrimoine (GCCP/CHAG). En outre, le rôle de la SECB en rapport avec l'organisation de festivals et d'événements spéciaux s'est étendu à un appui à l'organisation, la commercialisation et la présentation du 3^e Festival international Couleurs celtiques (1999) et à celles du 12^e Gala musical annuel de la Côte Est (ECMA 2000), tenu à Sydney. Les retombées économiques de Couleurs celtiques ont dépassé les 4 millions de dollars.

En novembre 1999 a eu lieu, à l'essai, le parcours du nouveau train Bras d'Or de Via Rail, avec une centaine d'exploitants touristiques à bord. Le train, qui entrera en service en mai 2000, offrira une nouvelle expérience au voyageur. Tout semble indiquer que ce produit contribuera à diversifier le produit touristique à l'Île du Cap-Breton et à attirer de nouveaux visiteurs. La SECB a collaboré avec Tourisme Cap-Breton afin de développer l'infrastructure de l'Île et la visibilité de celle-ci auprès des visiteurs.

Un autre projet stimulant a consisté en la mise au point d'un nouveau produit culturel, soit le Centre généalogique du Village des Hautes-

Terres, avec une campagne de commercialisation qui s'est mérité un prix.

Les rénovations considérables apportées au Collège gaélique des arts et traditions celtiques, à St. Ann's, a contribué à raffermir le rôle de cette institution sur le plan touristique. La Société a également appuyé le marketing pour le Granville Green, la série Ceilidh at the Creamery et le Isle Quilt Market, tous à Port Hawkesbury. Grâce au soutien accordé par la SECB au développement de l'infrastructure, la Creamery sert maintenant d'escale (la seule au Cap-Breton) lors du parcours du train Bras d'Or de Via Rail entre Halifax et Sydney.

Industries fondées sur les ressources

Une forte croissance en 1999-2000 a marqué les industries fondées sur les ressources à l'Île du Cap-Breton. La Société s'est concentrée sur le développement du commerce international dans ce secteur.

Développement des exportations

La création de Bras d'Or Producers Cooperative Ltd., regroupant les quatre plus importants producteurs à l'Île du Cap-Breton, a facilité pour les entreprises le processus de commande et d'expédition partout à travers le monde. Dans le secteur forestier, la SECB s'est intéressée aux produits à valeur ajoutée en matière de parquets en bois, s'activant avec des entreprises telles que Forest Insight, qui a ouvert une usine de fabrication de parquets préfinis. De plus, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), la SECB a contribué à propulser le secteur de la construction vers les marchés internationaux, par le biais de débouchés commerciaux avec diverses compagnies.

La SECB, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse, a mené une mission

commerciale aux salons canadiens sur l'alimentation et les boissons à la Barbade, à St. Maartens et en Jamaïque. On prévoit des ventes de 500 000 \$ à la suite de ces salons, sans oublier le potentiel d'exportation. À la fin de 1999, la SECB a également parrainé un salon commercial sur les produits forestiers, alimentaires et agricoles en Allemagne, ce qui a entraîné des ventes de 400 000 \$ au bénéfice de compagnies cap-bretonnaises.

Pétrole et gaz naturel

En rapport avec l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, la SECB a continué d'optimiser les avantages économiques à court et à long terme qui sont propres à la région couverte par son mandat. En particulier, elle s'est penchée sur les domaines du commerce et du perfectionnement des ressources humaines.

Développement des exportations

La Société a assuré une présence à des salons commerciaux et congrès tenus en Amérique du Nord et en Europe, y compris la Eastern Canadian Natural Gas Conference, la Nova Scotia Offshore Trade Fair et la CORE Conference à Halifax, le congrès Offshore Europe à Aberdeen (G.-B.); sans oublier la Offshore Technology Conference à Houston (Texas). Cette participation a fourni une excellente occasion de promouvoir l'Île du Cap-Breton auprès de l'industrie pétrolière.

La réalisation du bulletin trimestriel *Pipeline East* s'est poursuivie en 1999-2000. Cette publication largement distribuée au Canada et aux États-Unis fait la promotion de la région auprès des intervenants de l'industrie pétrolière et gazière, en même temps qu'elle tient le milieu local au courant des débouchés associés aux activités de l'industrie.

Le Groupe du potentiel gazier extra-côtier (POGO) a continué de tenir régulièrement des

rencontres. Ce groupe permet aux entreprises locales d'accéder à l'information relative aux contrats pour le projet Sable. La SECB a en outre mis sur pied des ateliers en vue de rapprocher l'industrie de la pêche et celle du pétrole/gaz naturel, et de déterminer comment celles-ci peuvent coexister.

Perfectionnement des ressources humaines

La formation a figuré au premier plan des initiatives annuelles, la SECB travaillant étroitement avec le Collège universitaire du Cap-Breton (UCCB), le Campus Marconi et celui de la Région du Détroit du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse, de sorte à identifier les besoins de l'industrie pétrolière et gazière, et de concevoir les programmes de

cours susceptibles de répondre à ces besoins. Ainsi, la main-d'oeuvre du Cap-Breton saura faire face aux défis de cette industrie qui prend toujours plus d'ampleur sur la Côte Est.

La Société a travaillé conjointement avec le Nova Scotia Petroleum Directorate à une étude sur le potentiel de fabrication. Cette étude servira à déterminer les modalités de collaboration entre des entreprises de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en vue de s'assurer une part plus appréciable des emplois du Volet II du Projet Sable (lequel entraînera la construction de trois plates-formes de forage).

Projets commerciaux et non commerciaux de la SECB et de l'APECA 1999/2000

	Nombre de contrats	Soutien approuvé	Temps de réponse (en moyenne)	Niveau de soutien relativement aux coûts admissibles	Nombre d'emplois créés
Projets parrainés par la SECB	38	15 373 130 \$	31 jours	25,8 %	1 380
Projets parrainés par l'APECA	141	11 303 900 \$	38 jours	41 %	429

Priorités de développement

Commercialisation – Destination économique

Campagne de rehaussement de l'image du Cap-Breton

Le besoin de rehausser l'image de l'Île du Cap-Breton a été identifié comme l'une des priorités de la Société. Une série de mesures ont été prises l'an dernier, la SECB continuant de promouvoir l'Île en tant qu'endroit privilégié où vivre et brasser des affaires.

En 1999, on a mis au point un nouveau commercial télévisé pour distribution nationale. Ce commercial fait valoir des industries émergentes et en croissance à l'Île. De plus, la campagne « D'ici, la perspective est mondiale », lancée dans la presse à l'automne 1999, comprenait des annonces sur des secteurs de croissance économique, parmi lesquels des industries exportant leurs produits à l'échelle internationale.

Pour évaluer l'efficacité de sa campagne de promotion, la SECB a entrepris une étude

quantitative mesurant l'opinion de résidents de Halifax-Dartmouth et de l'Île du Cap-Breton quant à l'image qu'ils se font généralement de l'Île. L'étude visait à déterminer si cette image s'était modifiée. Les résultats indiquent que les souvenirs favorables créés par les annonces ont été dilués par les nouvelles défavorables concernant l'économie. En conséquence, l'opinion publique reste sensiblement la même.

Marketing touristique

La campagne de marketing 1999-2000 a inclus des activités génériques, telles que l'insertion d'annonces et de cartes détachables dans le guide touristique de la Nouvelle-Écosse *Du rêve à l'aventure* et plusieurs magazines en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Angleterre.

Une étude sur la publicité et la promotion a été effectuée en collaboration avec la Province de la Nouvelle-Écosse en vue de mesurer l'impact de la publicité, en termes de sollicitation de demandes de renseignements et d'incitation à traduire ces demandes en vacances au Cap-Breton. Les résultats de cette recherche révèlent, en bref, les données suivantes : le nombre de demandes d'information a dépassé les 100 000, ce qui représente une augmentation de 160 % par rapport à l'an dernier; le nombre de groupes de visiteurs (en réponse à la publicité) a presque doublé, passant de 13 520 à 24 240; cet afflux touristique a occasionné quelque 25 millions de dollars en dépenses effectuées à l'Île. On s'est par ailleurs

aperçu que, si la promotion de l'Île du Cap-Breton relevait exclusivement de la Province, le nombre de visites résultant de promotions baisserait de plus de 25 %.

Pour une troisième année consécutive, le tourisme à l'Île du Cap-Breton a connu un essor. Les recettes en 1999 comptaient pour plus de 230 millions de dollars (soit une hausse de 10 %). Ce secteur est responsable du maintien de plus de 6 600 emplois directs et indirects.

La SECB, en partenariat avec la Province de la Nouvelle-Écosse et des exploitants touristiques, a offert des visites de familiarisation au cours de 1999. L'industrie touristique a reçu 43 rédacteurs, tandis que onze visites de familiarisation se sont déroulées avec 219 agents de voyage, voyagistes et grossistes. Le secteur privé a contribué pour plus de 85 000 \$ (en espèces) à ce programme, ce à quoi s'est ajouté un investissement de 46 000 \$ de la part de la SECB. Pour l'essentiel, l'effet médiatique résultant de ces tournées ne se fera sentir que plus tard en 2000 ou subséquentment. À titre indicatif, on estime à 8,7 millions de dollars la valeur de la couverture médiatique en 1998.

La revitalisation du site web sur le tourisme est actuellement en cours. Le site présentera des renseignements aux visiteurs potentiels, tout en aidant la Société à recueillir des données utiles aux prochaines campagnes de marketing.

Projets de développement élaborés à l'interne

(c.-à-d. ne résultant pas de demandes de clients)

Marketing touristique	1 489 793 \$
Image	366 559 \$
Tourisme	169 429 \$
Pétrole et gaz naturel	254 717 \$
Industries fondées sur le savoir	171 887 \$
Initiatives stratégiques	232 790 \$
Industries fondées sur les ressources	4 998 \$
Autres	7 500 \$

Activités

Vente de Sydport

En septembre 1999, la SECB en est arrivée à une entente avec la Laurentian Energy Corporation Inc. de Sydney en vue de la cession du parc industriel Sydport. Jusqu'alors, le parc avait été la propriété de la SECB et de son prédécesseur, la Division du Développement industriel de DEVCO, depuis 1969.

Le coût d'acquisition du parc a été de 3,7 millions de dollars (incluant un intérêt annuel de 6,75 % sur une période de trois ans). La SECB offre une hypothèque sur la propriété pour une période de trois ans, avec option d'une extension de deux ans. Pendant la même période, Laurentian devra investir dans le parc au moins 5,1 millions de dollars en amélioration des immobilisations, et créer au moins 100 nouveaux emplois. La Société peut renoncer à l'hypothèque et à l'intérêt y afférent par des crédits pour la création d'un nombre d'emplois précis.

Filiales à part entière

La SECB détient trois filiales à part entière qui sont présentement inactives.

Centre de ressources

Le Centre de ressources de la SECB à Point Edward est un investissement dans l'infrastructure aux fins de soutien du développement du secteur des ressources. Le Centre œuvre avec le Collège universitaire du Cap-Breton (UCCB), le gouvernement provincial et des ministères fédéraux pour mener des recherches sur les industries basées sur les ressources de l'Île.

À l'automne 1999, le Centre a conclu un programme de recherche mené sur trois ans, en collaboration avec la Nova Scotia Power, sur la récupération des cendres dispersées dans l'atmosphère. Il a également mené un programme de recherche sur l'isolation des serres, ainsi qu'un projet de compostage par les vers de terre, au nom du programme Atlantic Coastal Action.

Le Centre a continué de gérer 1 400 acres de boisés et de travailler avec le Conseil scolaire

Cap-Breton – Victoria, en relation avec un programme de formation en foresterie. Il a également œuvré avec le secteur privé pour développer une bleuëtière qui a récolté 8 000 livres de bleuëts (myrtilles) en 1999. Au printemps de 1999, un site PAC a été inauguré dans l'édifice principal afin d'offrir un service d'ordinateurs et d'Internet à la collectivité locale.

Centre pour entreprises de la Région du Déroit (Port Hawkesbury)

La SECB a continué d'exploiter le Centre pour entreprises de la Région du Déroit, qui héberge le bureau régional de la Société à Port Hawkesbury. Cet endroit sert également au démarrage de petites et moyennes entreprises; il renferme de plus les bureaux de la Commission de planification du district du Déroit, de la Société de développement de la région du Déroit et des Hautes-Terres, de InRich Business Development Centre Ltd., et ceux du ministère provincial du Développement économique.

Analyse interne

Sondage auprès de la clientèle

La Société a entrepris une étude afin d'obtenir des renseignements cruciaux sur la satisfaction de sa clientèle à l'Île du Cap-Breton. Plus précisément, cette étude entend réaliser ce qui suit :

- ⇨ déterminer le niveau de satisfaction de la clientèle et du public
- ⇨ identifier les forces et les faiblesses au sein de la Société
- ⇨ déterminer l'attitude entre les différents emplacements en fonction des services reçus
- ⇨ aider la Société dans l'élaboration de son plan stratégique
- ⇨ définir les orientations pour les cinq prochaines années
- ⇨ fournir un cadre de référence en vue d'améliorer la prestation des services et l'élaboration d'un plan d'action pour le service à la clientèle

Les résultats de cette étude ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Préparation à l'an 2000

En 1999, la SECB a entrepris un ambitieux programme afin de permettre à ses opérations de se dérouler normalement au cours de la transition à l'an 2000. Ce programme comprenait les étapes suivantes : évaluation et établissement de priorités, planification, tests et validation, mise sur pied, élaboration et évaluation de plans d'urgence, de même qu'une vérification indépendante portant sur l'évaluation des risques.

Le 1^{er} janvier 2000, tous les systèmes ont été relancés et mis à l'essai pour déterminer s'ils allaient fonctionner adéquatement en l'an 2000. La transition s'est effectuée sans une seule anicroche, tandis que le fonctionnement ultérieur n'a connu aucun problème relié au passage à l'an 2000.

Planification stratégique

Tout au long de 1999-2000, la Société s'est livrée à une planification stratégique menant à l'élaboration de son nouveau plan d'entreprise. Cette démarche visait à mettre davantage l'accent sur des objectifs et sur l'imputabilité, et à instaurer un plan qui rende compte du rôle de la SECB en tant qu'agent de prestation de services au nom du gouvernement canadien. Au cours de cette planification, on a réalisé une étude du milieu et recueilli des renseignements de bon nombre de sources, dont le Conseil d'administration, le personnel, des représentants de différents secteurs économiques, les données démographiques de Statistique Canada, des renseignements sur les programmes actuels de développement économique et divers documents sur les politiques.

Le processus de planification stratégique a tiré profit également des consultations, à la grandeur de l'Île, entreprises par le gouvernement fédéral à la suite de l'annonce de la fermeture/privatisation de la DEVCO. Les résultats ont marqué l'orientation des stratégies de la Société de même que son Plan d'entreprise 2000-2001.

Meilleure concentration sur les objectifs

Le Plan d'entreprise continue de refléter l'accent mis par la SECB sur la prestation d'un soutien à la mesure de son mandat de création d'emplois durables, à long terme. Pour y arriver, la Société a insisté sur des projets qui rehaussent la compétitivité des entreprises et améliorent le commerce et les possibilités d'investissements.

De sorte à tenir compte de ces nouvelles orientations, on a mis sur pied une structure organisationnelle qui met en rapport la Société et ses objectifs stratégiques. La nouvelle structure répartit la Société en divisions commerciales et en divisions non commerciales. Tandis que la Société conserve son orientation de base sur des secteurs économiques clairement identifiés (pétrole et gaz naturel, tourisme, industries du savoir et industries fondées sur les ressources), elle s'est adjoint de nouvelles unités qui renforceront ses possibilités dans ces secteurs.

Les nouvelles unités sont les suivantes : un bureau associé à Halifax, qui travaille avec le secteur privé et tous les paliers de gouvernement à défendre les intérêts de l'Île du Cap-Breton; un service au commerce et à l'investissement consacré aux entreprises du Cap-Breton, afin que celles-ci créent des relations commerciales et élargissent leurs activités vers l'extérieur; une unité sur les politiques vouée à la recherche, qui travaillera étroitement avec l'APECA et la Province.

Meilleure imputabilité

Encore une fois, la SECB s'engage à mettre sur pied des mesures qui continueront à mieux assurer son imputabilité face au Conseil d'administration, au gouvernement canadien et au public. D'abord, la SECB a élaboré un plan d'entreprise qui cerne des objectifs précis et fixe des résultats mesurables à atteindre. Ensuite, elle a travaillé de concert avec le Conseil du Trésor et s'est engagée à répondre aux lignes directrices actuelles de cet organisme. Troisièmement, elle a mis au point une fonction d'examen interne pour aider la gestion à atteindre et à conserver des pratiques optimales dans ses opérations. Enfin, la Société s'engage à travailler plus étroitement avec son Conseil d'administration

pour préciser la position du Conseil sur certains points relatifs à la régie, et pour accroître la participation du Conseil dans l'élaboration de politiques.

Rôle en tant qu'agente de prestation de services

En reconnaissant à même le Plan d'entreprise son rôle en tant qu'agente de prestation de services, la Société a mis en valeur ses plus grands atouts, soit : son accessibilité, sa participation au niveau local, la flexibilité et la diligence permises par son statut de société d'État. De par son rôle d'agent de prestation, la SECB continuera de miser sur ses forces et d'utiliser ses propres programmes et ses outils de développement économique de façon à améliorer la prestation des programmes à l'Île du Cap-Breton.

Relations coopératives

La SECB travaille avec tous les paliers d'administration publique et avec le secteur privé pour redresser la situation économique de l'Île du Cap-Breton. Au cours de l'année écoulée, la Société s'est associée aux comités et conseils suivants :

Le Comité de partenariats en développement des ressources humaines – créé en vue d'améliorer l'aptitude des collectivités à déterminer leurs besoins, à identifier leurs points forts et à bâtir sur les forces requises pour élaborer des programmes et services adéquats et durables, conformes aux priorités établies par l'Entente sur le développement du marché du travail. La SECB, tout comme d'autres ministères fédéraux, des conseils scolaires et des institutions d'enseignements, siège à ce comité.

L'Entente de COOPÉRATION Canada – Nouvelle-Écosse sur la diversification économique – La SECB est un membre actif du comité de gestion de cette entente. Il s'agit d'une entente entre la province et le gouvernement fédéral visant à cibler des initiatives stratégiques pour la Nouvelle-Écosse qui seront susceptibles de produire une croissance économique.

Le Comité des maires et préfets – une initiative parrainée par la SECB en vue de regrouper des élus municipaux et des représentants de ministères fédéraux et provinciaux, pour discuter conjointement de développement économique.

Le Comité partenarial des personnes handicapées du Cap-Breton – La SECB travaille étroitement avec DRHC et 14 organismes locaux, principalement dans le but d'employer les personnes handicapées.

Le Groupe de travail fédéral-provincial pour des collectivités viables – La SECB est membre de ce groupe comprenant 35 ministères fédéraux et provinciaux, qui examine des façons de travailler plus efficacement ensemble et avec les collectivités en vue d'appuyer les efforts locaux pour améliorer la viabilité.

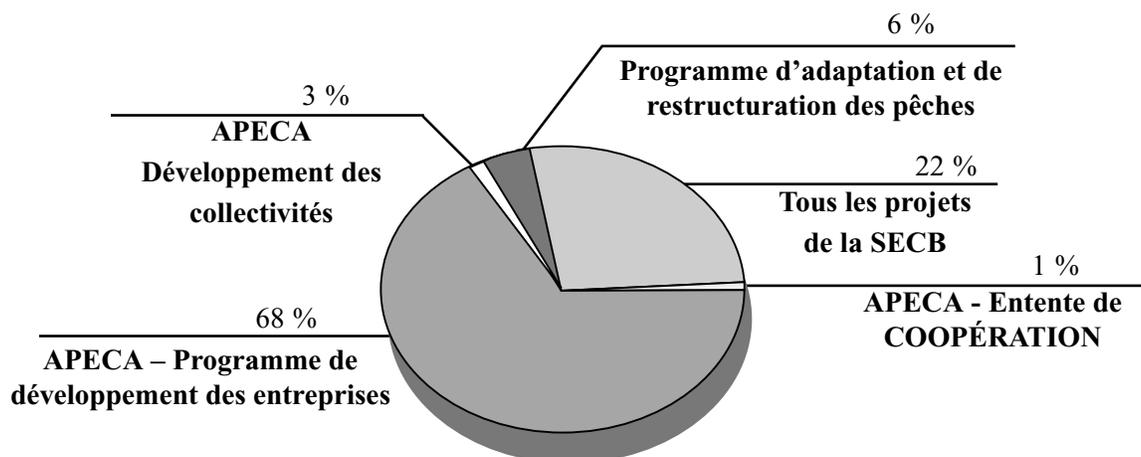
Le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse – Ce conseil a créé un sous-comité axé spécialement sur le développement économique de l'Île du Cap-Breton, qui a pour fonction de rassembler plusieurs ministères fédéraux afin de se pencher sur les questions touchant le développement économique au Cap-Breton.

Développement économique communautaire – La SECB a collaboré au cours de l'année écoulée avec ses partenaires : la Société de développement économique du comté du Cap-Breton, la Société de développement régional du Détroit et des Hautes-Terres et les trois corporations locales de développement économique, soit InRich Business Development Centre Inc., Coastal Business Opportunities Inc. et Northside Economic Development Assistance Corporation, afin de les aider aux projets de développement local.

En travaillant avec ses partenaires, la SECB est en mesure de fournir son expertise ainsi que des fonds pour aider les groupes communautaires à leur planification stratégique et à l'édification de la collectivité.

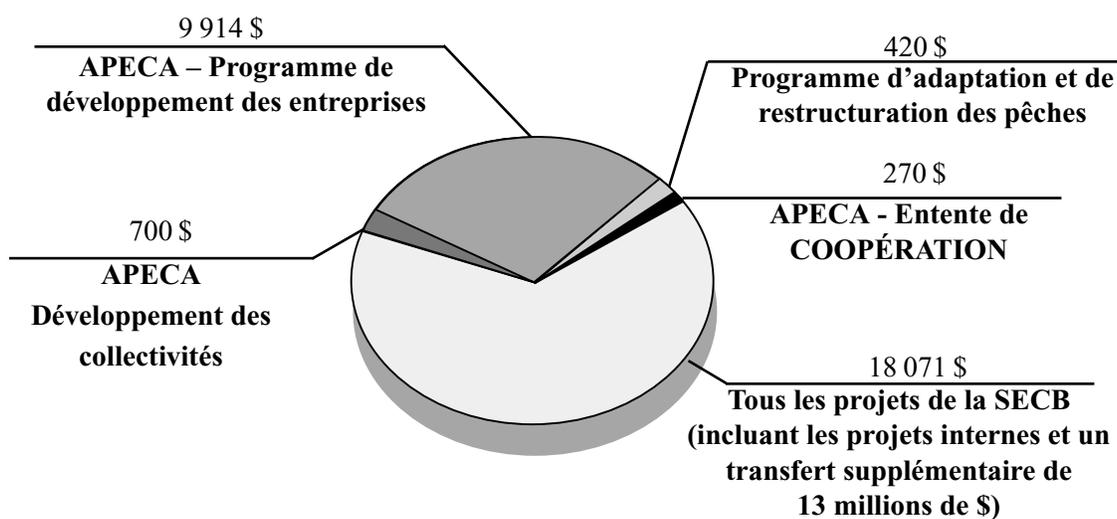
Ses liens avec ses autres partenaires subventionnaires, soit DRHC, Développement économique Nouvelle-Écosse, Partenariat rural et Services communautaires Nouvelle-Écosse ont permis à la SECB d'augmenter la disponibilité des capitaux et des services, à la fois dans les régions urbaines et rurales de l'Île.

**Nombre de contrats
en date du 31 mars 2000**



TOTAL 181

**Soutien financier approuvé au cours de
l'exercice prenant fin le 31 mars 2000
(en milliers de \$)**



TOTAL 29 375 \$

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers.

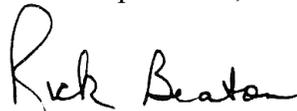
En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration suite à la recommandation du Comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

le 19 mai 2000

Le vice-président,



Rick Beaton

Le contrôleur,



Francis Mullins

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

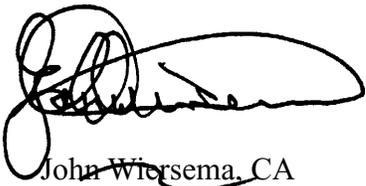
J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada



John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 19 mai 2000

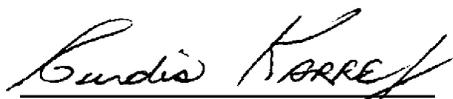
Bilan

au 31 mars 2000

	ACTIF	
	2000	1999
À court terme		
Encaisse	305 033 \$	3 989 920 \$
Débiteurs nets (note 3)	5 395 035	3 519 499
Frais payés d'avance	<u>55 144</u>	<u>64 370</u>
	5 755 212	7 573 789
Prêts nets (note 4)	2 415 982	2 317 020
Placements nets (note 5)	400 000	400 000
Immobilisations nettes (note 6)	<u>280 672</u>	<u>246 075</u>
	<u>8 851 866 \$</u>	<u>10 536 884 \$</u>
	PASSIF	
À court terme		
Dettes bancaires	- \$	37 838 \$
Créditeurs et charges à payer (note 7)	<u>4 126 898</u>	<u>6 256 230</u>
	4 126 898	6 294 068
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	<u>463 059</u>	<u>465 486</u>
	4 589 957	6 759 554
	AVOIR	
Avoir du Canada	<u>4 261 909</u>	<u>3 777 330</u>
	<u>8 851 866 \$</u>	<u>10 536 884 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :


Administrateur


Administrateur

État des résultats et de l'avoir pour l'exercice terminé

le 31 mars 2000

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Dépenses de programme		
Dépenses de développement (note 8)	4 798 892 \$	5 033 834 \$
Autres dépenses de programme (note 8)	1 724 382	2 202 332
Provision pour prêts douteux (note 4)	332 571	561 721
Provision pour placements douteux	-	350 000
	<u>6 855 845</u>	<u>8 147 887</u>
Autres dépenses		
Frais d'administration	1 686 509	1 552 977
Amortissement	99 309	79 726
	<u>1 785 818</u>	<u>1 632 703</u>
Total des dépenses	<u>8 641 663</u>	<u>9 780 590</u>
Revenus		
Installations de location	289 011	569 331
Intérêts, placements et autres	271 511	238 908
	<u>560 522</u>	<u>808 239</u>
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 10)		
Dépenses de programme	11 698 439	17 071 104
Traitements, services professionnels et autres	1 456 754	1 275 718
	<u>13 155 193</u>	<u>18 346 822</u>
Moins : Coûts recouverts de l'APECA	<u>(13 155 193)</u>	<u>(18 346 822)</u>
	-	-
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	<u>8 081 141</u>	<u>8 972 351</u>
Crédit parlementaire	<u>8 565 720</u>	<u>8 400 000</u>
Bénéfice net (perte nette)	484 579	(572 351)
Avoir à l'ouverture de l'exercice	<u>3 777 330</u>	<u>4 349 681</u>
Avoir à la clôture de l'exercice	<u>4 261 909 \$</u>	<u>3 777 330 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé

le 31 mars 2000

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Somme reçue de l'APECA	11 939 490 \$	18 904 668 \$
Crédit parlementaire reçu	7 450 000	8 400 000
Rentrées de fonds provenant d'activités de location et d'autres parties	266 625	593 780
Produits de placements et du compte bancaire	248 960	233 109
Sorties de fonds – dépenses de programme et frais d'administration	(8 777 461)	(7 996 254)
Paiements faits au nom de l'APECA	<u>(14 209 224)</u>	<u>(18 522 008)</u>
	<u>(3 081 610)</u>	<u>1 613 295</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursement de prêts	388 609	434 277
Avances sur prêts	(820 142)	(371 116)
Achats d'immobilisations	<u>(133 906)</u>	<u>(160 915)</u>
	<u>(565 439)</u>	<u>(97 754)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(3 647 049)	1 515 541
Encaisse, dépôts à terme et dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	<u>3 952 082</u>	<u>2 436 541</u>
Encaisse à la clôture de l'exercice	<u><u>305 033 \$</u></u>	<u><u>3 952 082 \$</u></u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers

du 31 mars 2000

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a conclu un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé comme financement dans l'état des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où il est approuvé. Les prélèvements sont fonction des besoins de fonds.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette, lesquelles sont stipulées dans le contrat de prêt. Le montant libéré est imputé aux résultats lorsque le prêt est octroyé ou restructuré. Si les conditions ne sont pas respectées, la libération est annulée et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative nette par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Lorsque cela est nécessaire, une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, des pertes déjà subies, des événements récents et des changements dans la conjoncture économique.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être constaté. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour prêt douteux est supprimée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées et de parts dans des sociétés en nom collectif. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Société comptabilise une provision pour placements douteux correspondant au montant de la moins-value.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du coût moins l'amortissement cumulé et de la valeur recouvrable nette. On établit l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 25 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	3 ou 4 ans

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent à parts égales au Régime. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre du régime de retraite. Aux termes de la loi, la Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Indemnités de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines indemnités en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé à l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi importants.

Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est estimé par la direction sans facteur d'actualisation, suivant les droits actuels.

3. **Débiteurs**

Les débiteurs comprennent :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 10)	3 999 560 \$	3 284 681 \$
Autres débiteurs	279 755	234 818
Crédit parlementaire	<u>1 115 720</u>	<u>-</u>
	<u>5 395 035 \$</u>	<u>3 519 499 \$</u>

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur en raison de la brièveté des termes à courir.

4. Prêts

Au 31 mars 2000, la Société avait un portefeuille de 100 comptes de prêt (1999 – 122), y compris les contributions remboursables. Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. La provision pour prêts douteux est défalquée du montant présenté dans le solde des états financiers. Ce solde comprend ce qui suit :

	2000		1999	
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts	2 847 182 \$	1 603 484 \$	1 243 698 \$	1 092 003 \$
Contributions				
remboursables	2 124 580	970 551	1 154 029	1 217 852
Intérêt débiteur	18 840	585	18 255	7 165
	<u>4 990 602 \$</u>	<u>2 574 620 \$</u>	<u>2 415 982 \$</u>	<u>2 317 020 \$</u>

La Société a cinq débiteurs (1999 – quatre) qui représentent 61 p. 100 du solde (1999 – 55 p. 100).

Des prêts-subventions totalisant 614 836 \$ (1999 – 401 540 \$) ne sont pas inclus dans le solde ci-dessus. L'état des résultats et de l'avoir comprend une charge de 282 938 \$ (1999 – 283 036 \$) pour la constatation des prêts-subventions octroyés au cours de l'exercice. Cette charge est incluse dans les dépenses de développement. Si les conditions des prêts ne sont pas respectées, les sommes deviendront exigibles. Toute somme alors comptabilisée le serait après déduction de la provision pour prêts douteux nécessaire.

La provision pour prêts douteux, qui s'établit à 2 574 620 \$ (1999 – 2 386 686 \$), est la meilleure estimation de la direction de l'écart entre la valeur comptabilisée de ces comptes et la valeur actualisée du montant total que la Société prévoit recouvrer. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la valeur actualisée est calculée à l'aide d'un facteur d'actualisation de zéro pour cent. La Société a fait d'importantes hypothèses pour établir cette estimation, y compris le montant à recouvrer, le moment du recouvrement, les conditions économiques et des facteurs liés aux taux d'intérêt. Si les principales hypothèses utilisées par la direction varient, l'estimation pourrait varier énormément. La provision pour prêts douteux est composée de ce qui suit :

	2000			1999	
	Solde d'ouverture	Radiations	Provision	Solde de clôture	Solde
Spécifique	2 136 686 \$	(144 637) \$	582 571 \$	2 574 620 \$	2 136 686 \$
Générale	250 000	-	(250 000)	-	250 000
	<u>2 386 686 \$</u>	<u>(144 637) \$</u>	<u>332 571 \$</u>	<u>2 574 620 \$</u>	<u>2 386 686 \$</u>

La juste valeur des prêts est déterminée en fonction des flux monétaires futurs prévus actualisés au taux d'intérêt fixé pour les prêts du Trésor aux sociétés d'État. La juste valeur des prêts est d'environ 1 857 000 \$ (1999 – 2 010 000 \$). Elle est inférieure de 559 000 \$ (1999 – 307 000 \$) à la valeur comptable. L'écart est attribuable au fait que 78 p. 100 (1999 – 73 p. 100) des prêts du portefeuille sont assortis d'un taux d'intérêt nul et que ces prêts sont actualisés suivant le taux d'intérêt fixé pour les prêts aux sociétés d'État.

Le portefeuille comprend ce qui suit :

Taux d'intérêt annuel	2000			1999
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
0 %	3 868 083 \$	2 306 044 \$	1 562 039 \$	2 021 610 \$
Moins de 10 %	638 032	267 991	370 041	233 798
10 % et plus	<u>465 647</u>	<u>-</u>	<u>465 647</u>	<u>54 447</u>
	4 971 762	2 574 035	2 397 727	2 309 855
Intérêt débiteur	<u>18 840</u>	<u>585</u>	<u>18 255</u>	<u>7 165</u>
	<u>4 990 602 \$</u>	<u>2 574 620 \$</u>	<u>2 415 982 \$</u>	<u>2 317 020 \$</u>

Le solde ci-dessus comprend des contributions remboursables ne portant pas intérêt de 1 154 209 \$ (1999 – 1 217 852 \$) après déduction de la provision pour prêts douteux.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

Échéance	2000			1999
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Échu	316 658 \$	292 181 \$	24 477 \$	34 024 \$
2000	-	-	-	328 775
2001	422 193	101 057	321 136	259 178
2002	567 432	204 346	363 086	405 328
2003	565 040	230 550	334 490	383 275
2004	638 312	313 988	324 324	475 394
2005 et au-delà	<u>2 462 127</u>	<u>1 431 913</u>	<u>1 030 214</u>	<u>423 881</u>
	4 971 762	2 574 035	2 397 727	2 309 855
Intérêt débiteur	<u>18 840</u>	<u>585</u>	<u>18 255</u>	<u>7 165</u>
	<u>4 990 602 \$</u>	<u>2 574 620 \$</u>	<u>2 415 982 \$</u>	<u>2 317 020 \$</u>

5. **Placements**

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. La direction a comptabilisé ces placements après déduction d'une estimation de la provision pour placements douteux. Le solde est composé de :

	2000			1999
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Participation dans un immeuble à bureaux	300 000 \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$
Actions/unités de sociétés en participation	<u>850 000</u>	<u>750 000</u>	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>1 150 000 \$</u>	<u>750 000 \$</u>	<u>400 000 \$</u>	<u>400 000 \$</u>

La quote-part du bénéfice net de la Société, selon sa participation dans l'immeuble à bureaux, s'élève à 92 632 \$ (1999 – 76 865 \$). Les actions et les unités de sociétés en nom collectif sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote rachetables au gré de la Société et au gré du porteur et d'unités de sociétés en nom collectif. Aucun dividende n'a été reçu ni déclaré au cours de l'exercice (1999 – néant).

La provision pour placements douteux est fondée sur des hypothèses importantes de la direction au sujet de la durée, du montant et du taux d'actualisation. Si ces hypothèses varient, les montants pourraient différer de façon marquée. La juste valeur des placements, déterminée à partir des flux monétaires futurs actualisés selon le contrat, est semblable à leur valeur comptable.

6. Immobilisations

	<u>2000</u>			<u>1999</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur</u>
		<u>cumulé et</u>	<u>comptable</u>		<u>cumulé et</u>	<u>comptable</u>
		<u>réduction</u>	<u>nette</u>		<u>réduction</u>	<u>nette</u>
		<u>de valeur</u>			<u>de valeur</u>	
Terrains pour						
développement	341 597 \$	341 596 \$	1 \$	482 319 \$	482 318 \$	1 \$
Matériel, ameublement,						
améliorations locatives	1 395 336	1 114 665	280 671	1 299 604	1 053 530	246 074
Installations de location	<u>2 306 051</u>	<u>2 306 051</u>	<u>-</u>	<u>15 697 200</u>	<u>15 697 200</u>	<u>-</u>
	<u>4 042 984 \$</u>	<u>3 762 312 \$</u>	<u>280 672 \$</u>	<u>17 479 123 \$</u>	<u>17 233 048 \$</u>	<u>246 075 \$</u>

Au cours de l'exercice, la Société s'est dessaisie du parc industriel Sydport (voir la note 11).

7. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer s'établissent comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Somme due à l'Agence de promotion		
économique du Canada atlantique	203 781 \$	704 605 \$
Somme à payer au nom de l'Agence de promotion		
économique du Canada atlantique	2 586 312	3 640 343
Autres créditeurs	<u>1 336 805</u>	<u>1 911 282</u>
	<u>4 126 898 \$</u>	<u>6 256 230 \$</u>

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres créditeurs, qui sont liés à des dépenses de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

8. Dépenses de programme

Les dépenses de développement et les autres dépenses de programme comprennent ce qui suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Dépenses de développement		
Tourisme, divertissement et culture	2 716 674 \$	2 662 218 \$
Industries du savoir	819 500	746 169
Initiatives spécifiques	720 607	509 396
Autres activités de développement	134 464	486 087
Pétrole et gaz	392 531	404 281
Industries axées sur les ressources	13 866	192 567
Compétences des jeunes	<u>1 250</u>	<u>33 116</u>
	<u>4 798 892 \$</u>	<u>5 033 834 \$</u>
Autres dépenses de programme		
Soutien des programmes	1 338 373 \$	1 376 505 \$
Installations de location	<u>386 009</u>	<u>825 827</u>
	<u>1 724 382 \$</u>	<u>2 202 332 \$</u>

9. Engagements

- a) Au 31 mars 2000, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 14 940 845 \$ (1999 – 2 864 643 \$). Cette somme comprend un engagement de 13 millions de dollars pour l'établissement d'un centre d'appels au Cap-Breton.
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

2001	457 798 \$
2002	468 153
2003	466 542
2004	466 542
2005 et exercices ultérieurs	<u>505 419</u>
	<u>2 364 454 \$</u>

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 137 284 \$ (1999 – 258 654 \$), est présenté dans l'état des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont mesurées selon la valeur de l'échange.

11. Dessaisissement du parc industriel Sydport

Le 15 septembre 1999, la Société a cédé la propriété du parc industriel Sydport à un groupe du secteur privé. L'actif avait une valeur comptable de un dollar en raison de radiations précédentes. Le prix de vente a été 3,1 millions de dollars. En contrepartie, la Société a reçu une hypothèque de trois ans sur le bien à un taux d'intérêt annuel de 6,75 p. 100. L'entente est assortie d'une option de prolongation de deux ans. La Société peut renoncer à l'hypothèque et à l'intérêt y afférent par des crédits pour la création d'un nombre d'emplois précis et l'acheteur doit également effectuer un investissement de 5,1 millions de dollars pour l'amélioration des immobilisations. Les crédits à l'emploi seront déterminés selon une formule prescrite et calculée par la Société. Si l'acheteur contrevient de façon importante aux conditions de l'entente, la Société se réserve le droit de reprendre possession du bien.

Selon l'esprit de l'entente, la Société ne recevra aucune somme, intérêt ou capital. Elle renoncera au prix de vente en contrepartie de crédits à l'emploi et d'améliorations aux immobilisations. Par conséquent, le produit de la vente et l'hypothèque y afférente de 3,1 millions de dollars ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société.

12. Chiffres correspondants

La Société a adopté la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour son état des flux de trésorerie et a choisi la méthode directe pour présenter ses flux de trésorerie. En conséquence, l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice précédent a été retraité pour permettre la présentation des rentrées ou des sorties de fonds faites par la Société selon qu'elles sont liées aux activités d'exploitation ou aux activités d'investissement. Les sommes présentées au bilan et à l'état des résultats et de l'avoir ne sont pas touchées par ce changement. Auparavant, la Société utilisait la méthode indirecte pour présenter l'évolution des flux de trésorerie.